



Conseil municipal du 09 octobre 2023

**Délibération n°83-23**

Objet : Dénomination du chemin modes doux reliant La Pavière au Bourg

*Date de convocation : 03/10/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA*

**Membres présents** : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice** : 29

**Présents** : 25

**Votants** : 29

**I. LE CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, la Commune de Mornant a entrepris un schéma de développement modes doux sur l'ensemble de son territoire afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un accès aux équipements publics et au centre bourg par des modes de circulation doux.

Un chemin « modes doux » a donc été créé pour permettre aux cyclistes, aux promeneurs et aux poussettes de circuler confortablement dans un environnement calme et apaisé, entre le centre-bourg et la Pavière.

Afin d'identifier ce chemin, il convient de le dénommer.

Le nom « Le sentier du Mornantet » est plébiscité.

**II. LA PROPOSITION**

Il est proposé de dénommer « Le Sentier du Mornantet » ce chemin « modes doux » reliant La Pavière au Bourg.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 25 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

### III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Jean-François FONTROBERT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **DÉNOMMER** « Le Sentier du Mornantet », le chemin « modes doux » qui relie La Pavière au Bourg ;
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER